



## ANNEXE 3

### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'ENTRETIEN

#### Aide à la préparation du rendez-vous de carrière

### Corps enseignants CPE et Psychologue du second degré du cadre de l'enseignement de Nouvelle-Calédonie

Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière.

Le document de référence de l'entretien a pour objectif de servir de conducteur pour le ou les entretiens professionnels.

S'il le souhaite, l'agent a la possibilité de le renseigner et, le cas échéant, de le remettre avant ou lors du ou des entretiens.

Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, l'observation effectuée pourra contribuer à nourrir les échanges.

#### **I - Le parcours professionnel**

Postes occupés avant l'accès au corps

Postes occupés depuis l'accès au corps

Fonctions et missions particulières exercées

*Dans chacun des items ci-dessus, il précise les éléments de contexte jugés significatifs sur les postes occupés.*

#### **II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel**

##### **1 - L'agent dans son environnement professionnel propre (la classe, le CDI, la vie scolaire, le CIO) : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques**

*L'agent expose les réalisations et les démarches qui lui paraissent déterminantes pour caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves (20 lignes maximum)*

##### **2 - L'agent inscrit dans une dimension collective**

*L'agent s'appuie sur quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser sa participation au suivi des élèves, à la vie de l'école/l'établissement et son implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement (20 lignes maximum).*

##### **3 - L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

*L'agent décrit les démarches accomplies pour développer cette compétence telle qu'explicitée dans le référentiel et formule ses besoins d'accompagnement (10 lignes maximum).*

#### **III - Souhait(s) d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions**

*L'agent qui le souhaite formule ses souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions : tuteur, coordonnateur, formateur, formateur académique, mobilité vers d'autres types d'établissement scolaires, vers d'autres publics, vers d'autres métiers de l'enseignement, vers les corps d'encadrement, vers d'autres corps de la fonction publique, etc. (20 lignes maximum).*



## I - Le parcours professionnel

Postes occupés avant l'accès au corps

--



## I - Le parcours professionnel

Postes occupés depuis l'accès au corps



## I - Le parcours professionnel

Fonctions et missions particulières exercées



## II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

### 1 - L'agent dans son environnement professionnel propre (la classe, le CDI, la vie scolaire, le CIO) : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques, éducatives et techniques

*L'agent expose les réalisations et les démarches qui lui paraissent déterminantes pour caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves (20 lignes maximum)*



## II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

### 2 - L'agent inscrit dans une dimension collective

*L'agent s'appuie sur quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser sa participation au suivi des élèves, à la vie de l'école/l'établissement et son implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement (20 lignes maximum).*



## II - Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

### 3 - L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

*L'agent décrit les démarches accomplies pour développer cette compétence telle qu'explicitée dans le référentiel et formule ses besoins d'accompagnement (10 lignes maximum).*



### III - Souhait(s) d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

*L'agent qui le souhaite formule ses souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions : tuteur, coordonnateur, formateur, formateur académique, mobilité vers d'autres types d'établissement scolaires, vers d'autres publics, vers d'autres métiers de l'enseignement, vers les corps d'encadrement, vers d'autres corps de la fonction publique, etc. (20 lignes maximum).*